



Extrait du registre des Arrêtés du Maire

N°A2022-09-10-ST

Le Maire de la commune de PINEUILH (Gironde),
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110-1 et 2, R 411-4, 5, 8, R 411-18, R 411-25,
Vu le Code Pénal,
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu les articles L2212-1 et 5, L2213.1 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 24 novembre 1967,
Vu la demande de l'entreprise COLAS 202 route de Paris 33910 Saint Denis de Piles,
Considérant que des travaux de réfection de voirie, au droit du N°4 Bis rue du Seignal, sur le domaine public, nécessite de réglementer la circulation sur cette voie,

A R R E T E

ARTICLE 1 – A partir du mercredi 21 septembre 2022 à 8h00 jusqu'au vendredi 21 octobre 2022 à 18h00, l'entreprise COLAS est autorisée à occuper le domaine public pour réaliser des travaux, au droit du N°4 Bis rue du Seignal.

A cet effet, en fonction de l'avancement des travaux, la voie précitée sera ouverte à la circulation par demi-chaussée, manuellement ou par panneaux.

Le stationnement des véhicules sera interdit à l'endroit du chantier.

ARTICLE 2 – Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

ARTICLE 3 – La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise COLAS

ARTICLE 4 – Ampliation de cet arrêté sera communiquée à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Pineuilh,
- M. le chef de centre des sapeurs pompiers de Sainte-Foy-la-Grande,
- Les policiers municipaux de la commune de Pineuilh,
- l'entreprise COLAS,

LE MAIRE :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

A Pineuilh, le 20 septembre 2022

Pour le Maire, l'adjoint délégué

Miguel GARCIA